

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 février 2022

Le 16 février 2022, à 18heures30, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil. Convocation du 02 février 2022.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Julie Atger, Virginie Andrasi, Mikael Maes, Pierre Gabriel, Norine Jonas, Jean Busch.

Excusés : François Steenhout

Procurations :

Secrétaires de séance : Annick Armand - Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

Ordre du jour

- Convention d'occupation de locaux par France Service - délibération
- Concession cimetièrre - délibération
- Délégation de signature à Lionel Boumier : ajouter à l'ancienne délibération, école et SYME 05 - délibération
- Fusion des deux commissions : vie du village et culture qui devient la commission « vie sociale et culturelle » - délibération
- Convention Agence postale – délibération
- Renouvellement adhésion « protection du ciel et de l'environnement » - délibération
- Renouvellement adhésion Maires ruraux de France – délibération
- Resto du cœur
- Pompiers
- Commission de révision des listes électorales
- Modification des effectifs après création de poste – délibération
- Présentation des modifications liées à l'adressage
- Questions diverses :
 - o Bassin de Barret le Haut
 - o Déversoir d'orage à la STEP
 - o Maintenance STEP

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail le 13 décembre 2021. Aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie ; s'il n'y a pas de remarque en séance, je vous prie de l'approuver.

Pour : 10 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 0 voix

- Concessions cimetièrre :

Actuellement la durée des concessions est de 30 ans pour un tarif de 640 € pour un caveau pleine terre et de 680€ pour le colombarium. Il est proposé de porter à 50 ans la durée des concessions sans en changer les tarifs.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Délégation de signature pour Lionel Boumier :

Actuellement détenteur de la seule signature pour la médiathèque, il est proposé de l'accorder pour ce qui concerne l'école et pour les relations avec le SYME 05.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Fusion des commissions « vie du village » et « vie sociale et culturelle »

La seconde commission est quelque peu en sous effectifs ; les regrouper insufflerait une nouvelle dynamique, les sujets abordés étant souvent proches.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Convention pour l'agence postale :

Cette agence est très régulièrement fréquentée et remplit pleinement sa notion de service ; il est proposé de renouveler cette convention pour 9 ans dans les mêmes conditions.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Renouvellement de la convention Ciel et Environnement :

La commune adhère à la dynamique de réduction de la pollution lumineuse ; le tarif pour cette convention est de 150€/an.

Délibération et acceptation à l'unanimité pour renouveler cette adhésion.

- Renouvellement de l'adhésion aux « Maires ruraux de France »

Association ayant les mêmes préoccupations que les très petites communes ; coût de l'adhésion : environ 150€/an.

Délibération et acceptation à l'unanimité pour renouveler cette adhésion.

- Commission de révision des listes électorales :

La personne désignée pour représenter la mairie est Pierre Gabriel ; deux autres personnes de la commune seront désignées l'une par la préfecture, l'autre par le tribunal. Cette Commission se réunira prochainement.

- Modification du tableau des effectifs :

Le départ de Sabine, ancienne secrétaire et l'arrivée de Marina impliquent des modifications au tableau des effectifs ; le Centre de Gestion établira le nouveau tableau en différenciant les grades tels que prévu par la loi.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Modifications liées à l'adressage :

Déjà partiellement établi sur la commune, le déploiement de la fibre accélère la finalisation de ce chantier. La numérotation en continu actuelle reste inchangée à l'intérieur du village. Pour les nouvelles constructions, le passage au point métrique sera la norme, les points zéro seront les panneaux d'entrée et de sortie du village. Quelques lieux dits (Ubac, impasse de pré Bouvet, montée du plan...) seront en points métriques, le nom des voies restant inchangé.

- Restos du cœur :

Première demande de subvention de cette œuvre sociale ; proposition : 50€/an.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Demande de subvention pour les pompiers :

Proposition de renouvellement sur la base de 50€/an.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

Questions diverses

- Toiture de l'école :

Le dernier coup de vent a endommagé le toit de l'école rendant dangereux l'accès à la rentrée des vacances d'hiver. Un charpentier couvreur a fait un devis de moins de 500€ pour la mise en sécurité de cette toiture ; un autre devis concerne la réparation de la totalité du toit à faire ultérieurement. Le Parc des Barronnies sera questionné pour envisager une couverture en panneaux photovoltaïques lors de cette seconde tranche.

- Signalisation locale :

La CCSB a proposé de normaliser les informations concernant le village ; pour tout ce qui empiète sur la route départementale, cette démarche est obligatoire. Les particuliers qui le souhaitent auront aussi cette possibilité.

- Rencontre avec le CAUE :

Ce groupement aide les municipalités dans leur projet urbain pour aménager l'espace communal. Pour Barret, ce très gros chantier qui impliquera urbaniste et paysagiste, ne sera envisageable qu'en fin de mandat mais doit être anticipé dès maintenant. La participation du village sera nécessaire afin que chacun se sente impliqué et adhère au projet.

- Déversoir d'orage :

En cas de grosse pluies, le surplus de produits non traités se déverse dans la rivière. La mairie est tenue de quantifier ces afflux occasionnels. Un devis de 3000€ a été obtenu pour ce système de mesure. Possibilité de subvention du Département (entre 50 et 70%).

- Bassin de Barret le Haut :

Objectif : réduire le volume de ce bassin, surdimensionné pour le nombre d'habitants, où l'eau stagne et devient impropre à la consommation. Une pré-étude réalisée par un cabinet devra être faite et un appel d'offre suivra compte tenu de l'importance de ce chantier (un devis ancien situait le montant à 57.000€). A noter que l'agence de l'eau demande à ce que ce dossier soit finalisé en juin.

- Maintenance de la STEP :

Il est prévu un nettoyage des drains par pression et le dégrillage d'une vanne. La mairie d'Orcières enlève les boues résiduelles ; une société à Gap, Recitech (?) traite les boues et revend ces déchets ; RV sera pris prochainement.

A noter que pour ces trois points la mairie a bénéficié de l'aide et des conseils d'Eric Masse.

La séance est levée à 21h
Fin du Conseil Municipal

Le Maire
Philippe PEYRE

